

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue ce 9 février 2021 à 19h30 par vidéoconférence Messenger sous la présidence de monsieur Alain Lavoie, maire suppléant. En plus de monsieur le maire suppléant étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Jacquelin Goyette et Jason Gauvin-Landry. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Alain Lavoie, maire suppléant

Assistent également à la séance, par vidéoconférence Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Étaient absents : Mme Andrée St-Laurent, maire et M. Patrick Delisle, conseiller

CONSIDÉRANT le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence Messenger.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membre présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence Messenger.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2021-02-15

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2021-02-16

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2021-02-17

1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2021

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 187 350,34 \$.

Adoptée

2021-02-18

1.6 Adoption du règlement # 493-21 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 493-21 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021* tel que présenté.

Adoptée

1.7 Dépôt du rôle de perception 2021

2021-02-19

1.8 Transmission à la MRC de Portneuf de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT l'état produit par la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2020 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélanie Vézina, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Adoptée

2. Sécurité publique

2021-02-20

2.1 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 3 (2020), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

Adoptée

2021-02-21

2.2 Mandater Les Solutions d'eau Bourgelas Inc. pour l'installation d'une borne sèche

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Solutions d'eau Bourgelas Inc. pour l'installation d'une borne sèche au coût de 24 834 \$ taxes incluses dans l'exécutoire du lac Morasse. Cette dépense sera prise dans le budget immobilisations sécurité publique.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2021-02-22

3.1 Achat d'un couteau à godet pour la chargeuse à 4 roues motrices

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Équipement Sigma Inc. un couteau à godet pour un total de 816,08 \$, taxes en sus pour la chargeuse à 4 roues motrices. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement enlèvement de la neige.

Adoptée

2021-02-23

3.2 Mandat à Akifer pour la réalisation d'un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2021

Attendu que le puits P-1 représente la principale source en eau potable de la municipalité et qu'il est exploité en mesurant quotidiennement le volume d'eau pompé sans tenir compte de l'abaissement du niveau d'eau dans le puits et du volume disponible dans l'aquifère;

Attendu que les puits P-2 et P-3 sont exploités de façon sporadique et qu'ils sont maintenant munis de compteurs;

Attendu qu'un programme de gestion d'aquifère permettrait d'effectuer un suivi du rendement des puits, des fluctuations de la nappe d'eau exploitée et potentiellement d'identifier la cause possible de problèmes de contamination;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer pour réaliser un programme de gestion de l'aquifère pour l'année 2021. Ce programme au coût de 2 688,00 \$, taxes en sus, est décrit plus amplement dans une offre de service signée par M. Yves Garneau, ingénieur.

Adoptée

2021-02-24 3.3 Achat de pièces d'aqueduc et d'antigel pour borne incendie chez Réal Huot Inc.

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter de pièces d'aqueduc et d'antigel pour borne incendie chez Réal Huot Inc. au montant de 1 057,38 \$ taxes incluses

Adoptée

2021-02-25 3.4 Autorisation de payer une facture à les Pompes M.C.

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membre présents

De payer une facture à Les Pompes M.C. au montant de 5 432,40 \$ taxes incluses pour le remplacement de la pompe et du moteur au puits P-1. Cette dépense sera prise dans le budget immobilisation hygiène du milieu.

Adoptée

2021-02-26 3.5 Demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une lumière de rue

Considérant que les propriétaires de terrains du projet de villégiature des Bourgs de la Seigneurie de Perthuis ont formulés une demande pour l'installation d'un lampadaire à l'intersection de la route 367 et du chemin Joseph-Perthuis;

Considérant que le lampadaire permettrait de mieux apercevoir l'intersection par mauvais temps et par l'accroissement de la sécurité générale des usagers;

Considérant qu'un poteau pour l'éclairage est déjà en place à cet endroit;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'une demande soit faite au Ministre des Transports du Québec pour effectuer les travaux et permettre à la municipalité de Rivière-à-Pierre d'installer un lampadaire dans l'emprise du Ministre des Transports du Québec

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2021-02-27

4.1 Approbation du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (O.M.H.G.P.)

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour l'établissement # 2867. La part de la municipalité est de 496 \$.

Adoptée

4.2 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 957)

2021-02-28

4.3 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 957)

Attendu que Monsieur Bernard Blouin, propriétaire d'un immeuble situé au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne, a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence saisonnière, en zone de villégiature Rv-30, d'une hauteur de 12.2 mètres et de 3 étages contrevenant à la grille de spécification de l'annexe 1, section II feuillet B-4 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que la hauteur d'un bâtiment doit être d'un maximum de onze (11) mètres et d'un maximum de deux (2) étages.

Attendu que la résidence n'est pas visible du chemin;

Attendu que seulement une partie du bâtiment est non conforme quant à la hauteur;

Attendu que seulement une partie du bâtiment comporte trois (3) étages;

Attendu que l'acceptation de la présente demande ne causera aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation tel que présentée pour la propriété sise au 80 chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 957);

Adoptée

2021-02-29

4.4 Étude de l'expertise géotechnique concernant la demande de construction d'une résidence saisonnière dans la marge de recul au sommet d'un talus pour la propriété du 80, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot : 5 113 957) conformément à la sous-section 17.2.3 du Règlement de zonage 435-14.

Attendu que le talus est composé de roc solide et sain;

Attendu que l'expertise géotechnique recommande de ne pas ériger de structure à moins de 3 mètres de la crête du talus;

Attendu que l'implantation projetée est à 5.7 mètres de la crête du talus;

Attendu que les ouvrages projetés ne sont pas menacés par un glissement de terrain;

Attendu que les ouvrages projetés n'auront aucune influence sur la stabilité du talus;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter l'implantation du bâtiment tel que présentée dans l'expertise géotechnique à la condition de respecter les précautions et recommandations inscrite dans l'expertise géotechnique pour la propriété sise au 80, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 5 113 957);

Adoptée

2021-02-30

4.5 Appui au projet de création d'un centre d'expertise et formation en combustion de masse du groupe d'action en développement durable de la chambre de commerce de l'ouest de Portneuf

Considérant que grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence « Le Chaînon » et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments;

Considérant que l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

Considérant que le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;

Considérant que les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

Considérant que le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement;

Considérant que la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO2 sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commandent un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovant et prospère qui est écologique et socialement responsable;

En conséquence;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

Adoptée

2021-02-31

4.6 Adoption du second projet du règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que de modifier et/ou prévoir des dispositions concernant les verrières et vérandas

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet de règlement # 489-20 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à retirer la marge de recul avant maximale pour la zone de villégiature Rv-9 ainsi que de modifier et/ou prévoir des dispositions concernant les verrières et vérandas.

Adoptée

2021-02-32

4.7 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien au projet structurants de la MRC de Portneuf

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de développement et de communication, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour la phase 2 projet Yourte accueil, terrasse et parc familial pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2021-02-33

4.8 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre du programme PAFILR Unité des loisirs et sports de la Capitale-Nationale

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de développement et de communication, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour le volet 2 l'objectif visé est d'augmenter l'activité physique en organisant des événements accessibles au plus grand nombre de citoyens (la Course de la Côte des Sœurs) et le volet 5 amélioration de la sécurité et la qualité des sentiers (sentier de la marmite) pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2021-02-34

4.9 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre du Programme de subvention de jardins « Cultivez le bonheur 2021 »

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de développement et de communication, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour le projet jardin communautaire pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2021-02-35

4.10 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre du fonds AgriEsprit du gouvernement fédéral

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de développement et de communication, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour le projet jardin communautaire pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2021-02-36

4.11 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre du fonds des infrastructures alimentaires locales

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Sophie Moisan, agente de développement et de communication, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de financement pour le projet cuisine communautaire (achat d'appareils et mise aux normes de la cuisine) pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2021-02-37

5.1 Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond/Sainte-Catherine : Demande du maintien du service caissier sur le territoire de Rivière-à-Pierre

Considérant que Desjardins contribue au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action ;

Considérant que le conseil d'administration de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond/Sainte-Catherine a annoncé récemment à la population de Rivière-à-Pierre, sa décision de retirer les services caissiers du Centre de services de Rivière-à-Pierre à compter du 15 mars 2021 ;

Considérant que le directeur général affirme que cette décision survient alors que Desjardins est la seule institution financière au Canada à permettre à un employé de travailler seul dans un centre de services, ce qui représente des enjeux de sécurité importants.

Considérant que le Centre de services de Rivière-à-Pierre est à l'intérieur de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre et que la Coopérative est ouverte durant les heures d'ouvertures du service caissier donc l'employé n'est jamais seul;

Considérant que ce service caissier est un élément essentiel au maintien de ses services de proximité (épicerie, station d'essence, restauration, tourisme, etc.);

Il est proposé par M.
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Conseil municipal demande aux membres du Conseil d'administration de la Caisse Populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine de réviser leur position et de maintenir un service caissier sur le territoire de Rivière-à-Pierre;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise pour appui à la MRC de Portneuf, la Fédération québécoise des municipalités et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

Adoptée

6. Correspondance

- 6.1** Lettre de remerciements aux pompiers de M. Alain Lavoie et Mme Chantale Joannette lors de l'intervention du 5 février 2021

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire suppléant à 20h16.

Alain Lavoie, maire suppléant

Mélanie Vézina, directrice générale
& secrétaire-trésorière